

UBG

GROUPE M FONGICIDE

## MICROSCOPIC SULPHUR

### POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE

#### COMMERCIAL



ATTENTION POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE:** Soufre 92%

N° D'HOMOLOGATION 14653 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5  
1-800-328-4678

CONTENU NET : 22,7 kg

12/11

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les vêtements et les yeux. Après avoir manipulé ce produit, bien se laver au savon et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau et autres étendues d'eau. Éviter toute contamination des aliments et des moulées.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc lors des opérations de mélange et de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations.

Quand on l'utilise dans une serre, porter l'équipement de protection individuelle stipulé ci-dessus en plus d'un respirateur approuvé par NIOSH.

Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accès au personnel pendant les 24 heures suivant le traitement.

Emmagasiner dans un endroit frais, sec et aéré, à une distance prudente des moulées et des denrées alimentaires. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau très chaude, avant de les réutiliser. Le soufre est phytotoxique pour certaines cultures, y compris les abricots, les poires Anjou et Comice, les canneberges ou atocas, les cucurbitacées (courges, melons, etc.) et les épinards. Ne pas utiliser ce produit moins de 30 jours avant ou après un arrosage à l'huile.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. 1-800-328-4678 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau en rinçant le matériel ou en y rejetant les résidus.

### MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer plus de 8 fois par saison. Ne pas appliquer pendant le périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. Ne pas utiliser de l'équipement manuel. NE PAS APPLIQUER PAR AÉRONEF.

En cas d'application par pulvérisation pneumatique: Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/hr dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Notez que les espèces de *Monilinia* causant la pourriture sclérotique du fruit dans l'argousier n'ont pas encore été identifiées. Microscopic Sulphur n'a pas été testé pour la suppression de toutes les espèces de *Monilinia* dans l'argousier.

### ZONES TAMPONS

Le tableau décrit les zones tampons requises. Il indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables ((lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Tableau 1 Zones tampons requises pour la protection d'habitats aquatiques

Methode d'application	Culture	Zone tampon (m) requise pour la protection des habitats aquatiques
Pulvérisation pneumatique	groseille gadelle et cassis cerise douce cerise acide prune pêche pomme poire raisin Argousier	5
	rutabaga	0

Les quantités recommandées ci-dessous sont basées sur 1000 litres de bouillie diluée. Le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR peut être utilisé dans des arrosages à faible volume ou concentrés en accroissant la dose, afin d'appliquer la même quantité de produit par hectare que l'on pulvériserait normalement avec un mélange dilué. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir toutes les parties des plantes; ce volume dépend de l'équipement de pulvérisation et

de la grosseur des arbres et des vignes. Se conformer aux recommandations des autorités provinciales en ce qui concerne le moment propice aux traitements. NE PAS APPLIQUER LE FONGICIDE DE MICROSCOPIC SULPHUR SI DES CONDITIONS DE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE (AU-DESSUS DE 25°C) ET DE HAUTE HUMIDITÉ EXISTENT OU SONT ATTENDUES DURANT LES TROIS JOURS APRÈS L' APPLICATION.

<b>Cultures/Maladies</b>	<b>Méthodes/Quantités</b>
POMMES, POIRES blanc, tavelure	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres dans les arrosages de la pré-floraison, du calice et de la première couverture. Pour les arrosages de couverture ultérieurs, employer de 3.5 à 4.5 kg, selon la gravité du blanc et la température. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la cueillette des fruits.
PÊCHES pourriture brune, tavelure	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres en suivant un programme régulier d'arrosages à partir du stade du bouton rose avancé. Répéter le traitement juste avant ou pendant la cueillette, si le temps devient humide.
PRUNES pourriture brune, nodule noir	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres en suivant un programme régulier d'arrosages à partir du stade du débourrement. Répéter le traitement juste avant ou pendant la cueillette, si le temps devient humide.
CERISES DOUCES pourriture brune	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres dans un programme régulier d'arrosages à partir du stade de la floraison jusqu'à juste avant la cueillette. Répéter durant la récolte si le temps devient humide. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.
CERISES AIGRES pourriture brune et la brûlure de la fleur, blanc	Appliquer 6.5 kg par 1000 litres au stade de la floraison. Si le blanc est un problème, appliquer 3.5 kg dans les arrosages des première, deuxième et troisième couvertures. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.
RAISINS blanc	Appliquer 4.5 kg par 1000 litres dans l'arrosage de post-floraison sur les variétés Agawam, Seneca et Seibel. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch et Van Buren. Appliquer au premier signe de blanc et répéter le traitement 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant des vendanges pour le vin. Autrement, ne pas en mettre moins d'une journée avant la cueillette du raisin.
Ériophyide de la vigne	Sur les vignes, appliquer le Fongicide de MICROSCOPIC SULPHUR dans un volume allant jusqu'à 3000 L/ha. Le volume d'eau varie selon la taille de la culture et la couverture foliaire nécessaire. Utiliser un volume d'eau suffisant pour bien couvrir tout le feuillage. Suivre les recommandations provinciales pour le moment propice au traitement et le volume d'eau nécessaire. Appliquer 3 kg/ha avant la floraison, dès le premier signe de présence d'ériophyides sur les feuilles, et de nouveau au milieu de la saison. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch, de Chaunac et Van Buren. Raisins de table : Ne pas appliquer moins de 1 jour avant la récolte. Raisins de cuve : Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.
GROSEILLIER À GRAPPES GROSEILLIER À MAQUEREAU blanc	Appliquer 5 kg/ha dans un volume d'eau suffisant pour recouvrir tout le feuillage. Traiter tous les 10 à 14 jours, depuis le début de la maladie jusqu'à la coloration des fruits. Ne pas faire plus de 8 traitements par saison. Prévoir au moins 1 jour entre le dernier traitement et la cueillette des fruits.

CONCOMBRES (de serre) blanc	Appliquer 105 g pour 100 L d'eau jusqu'à saturation, au moyen d'un pulvérisateur à dos ou d'un autre pulvérisateur approprié, toutes les semaines au besoin pour combattre le blanc. Après le dernier traitement, attendre au moins 1 jour avant de récolter les fruits.
RUTABAGAS Blanc	Appliquer 6,8 kg/ha dans 675 à 1125 L d'eau, selon la taille des rutabagas. Pour lutter contre le blanc, il est essentiel de bien couvrir les faces supérieures et inférieures des feuilles. Appliquer toutes les semaines, dès l'apparition des symptômes de la maladie dans le champ. Ne pas faire plus de 5 traitements par saison.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Loveland Products Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Loveland Products Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Loveland Products Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**MODE D'EMPLOI**

**ARGOUSIER**

Application foliaire à compter du début du stade de floraison.

Cultures	Ravageurs	Dose		Nombre maximum d'applications	Jours avant la récolte
Argousier	Pourriture sclérotique du fruit ( <i>Monilinia</i> sp)	Appliquer 6,5 kg de produit par 000 L d'eau par hectare	1	8 par année, tous les 7-10 jours	7

**COMPATIBILITÉ**

CE PRODUIT EST COMPATIBLE AVEC LA PLUPART DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES D'USAGE COURANT, SAUF L'HUILE.

**PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

### **ÉLIMINATION**

1. Vider le contenant à fond.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.